

ANNEXE D : RAPPORT D'AVANCEMENT ANNUEL DES PAYS EN MATIÈRE DE PRÉPARATION À LA REDD + (avec une mise à jour semestrielle)

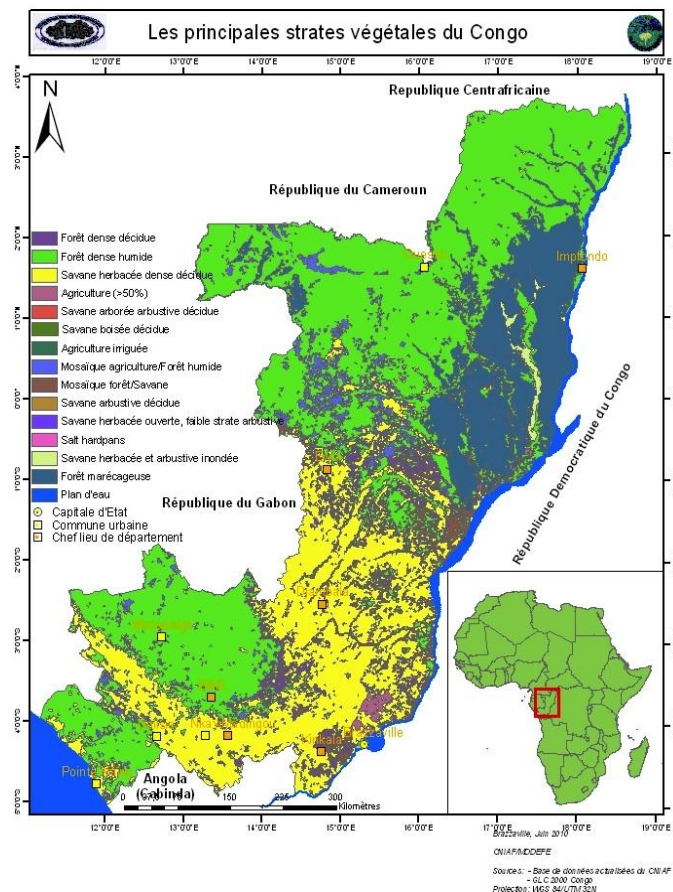
PAYS : République du Congo PÉRIODE : Juillet 2012 à Juin 2013

1. INTRODUCTION GÉNÉRALE

La Charte du Fonds pour le Partenariat du Carbone Forestier (FCPF) a prévu en son article 17, que le Fonds fera l'objet d'évaluations périodiques. Les évaluations font partie intégrante du cadre de suivi et d'évaluation du FCPF. Elles représentent un complément important à l'exercice de suivi régulier des indicateurs du FCPF et devraient :

- donner une perspective vaste et représentative de ce qui a été réalisé dans le cadre du FCPF et sur les défis qu'il faut relever ;
- fournir des renseignements aux parties prenantes ;
- formuler des recommandations stratégiques.

La République du Congo, située dans le Bassin du Congo, en Afrique Centrale, couvre une superficie de 342 000 km².



Le couvert forestier, évalué à 22.471.271hectares (soit 65% du territoire national), place la République du Congo dans la catégorie des pays à forte couverture forestière.

Le taux de déforestation et de dégradation forestière très négligeable, de l'ordre de 0,08% par an soit 17.000 hectares/an, place la République du Congo dans la catégorie des pays à faible taux de déforestation et de dégradation forestière.

La République du Congo est engagée dans le processus REDD+¹ depuis 2008. Le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) de la Banque Mondiale et le Programme ONU-REDD, l'on sélectionné pour la mise en œuvre du programme de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD). Son R-PP ou Plan de Préparation à la REDD+ qui a été élaboré sur la base d'un large consensus national, a du reste été approuvé par la Communauté Internationale². Ce R-PP, qui contient les principaux aspects stratégiques, techniques, financiers et méthodologiques préconisés par le Congo pour sa préparation à la mise en œuvre de REDD+, va couvrir la période allant de 2013 à 2015. Son budget global est de 18 millions de dollars US, soit 9 milliards de francs CFA. Le montant de 8 millions de dollars US, soit 4 milliards de francs CFA a déjà été sécurisé sur la base des apports du Gouvernement Congolais (0,6 million dollars US), du don du FCPF (3,4 millions dollars US) et de celui du Programme ONU-REDD (4 millions dollars US). Il reste à rechercher le montant de 10 millions de dollars, soit 5 milliards de francs CFA pour appuyer les solutions alternatives à la déforestation et à la dégradation forestière, à travers les projets-pilotes REDD+.

La République du Congo qui considère le processus REDD+ comme un outil de développement durable vise les principaux résultats suivants :

- **Résultat 1** : Le processus REDD+ national est bien géré et pleinement participatif. On notera en effet que : (i) les organes centraux de la REDD+ sont en place, sont tous opérationnels et capables de répondre à leurs cahiers des charges respectifs. Il s'agit de la Coordination Nationale REDD, le Comité National REDD, les Comités Départementaux REDD, les plateformes des pouvoirs publics, de la société civile, du secteur privé et des populations locales et autochtones, (ii) le système d'Information, d'Education et de Communication (notamment le plan et les outils de communication) est fonctionnel et de portée plus étendue.
- **Résultat 2** : Le pays est prêt pour la mise en œuvre de réformes structurelles et des programmes d'investissements respectant les prescriptions de la REDD+ (outil de développement durable et pilier d'une économie verte). On notera en effet que le pays a adopté : (i) une stratégie nationale REDD+, préparée sur la base d'analyses de qualité et de consultations participatives, (ii) un système d'encadrement et de suivi des projets pilotes et d'expérimentations REDD+ bien fonctionnel, (iii) un cadre institutionnel et légal adéquat pour la mise en œuvre de REDD+, (iv) des principes, critères, indicateurs et vérificateurs de la REDD+, établis de façon participatives pour les sauvegardes sociales et environnementales, (v) un niveau de référence et un scénario de référence des émissions et des absorptions.
- **Résultat 3** : Un système d'information et de suivi global de la REDD+ est fonctionnel. On notera ici que : (i) le Système de Surveillance des forêts, de MNV des forêts et du Carbone est conçu, (ii) les capacités nationales pour Surveillance des forêts, le MNV des forêts et du Carbone est sont renforcées, (iii) les principes et modalités de suivi des bénéficiaires et risques de la REDD+ sont en place, (iv) les capacités techniques et opérationnelles de parties prenantes sont renforcées pour le partage et le suivi des bénéficiaires.

¹ Réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts, avec inclusion de la gestion durable des forêts, de la conservation de la biodiversité et de l'accroissement des stocks de carbone.

²Cf. Décisions du Comité des Participants de Juin 2010 et du Conseil d'Orientation de Mars 2012.

2. RÉSUMÉ DU RAPPORT

Le processus REDD+, lancé officiellement par le Gouvernement en Janvier 2010, a démarré avec la phase conceptuelle visant à rédiger le document cadre intitulé R-PP (Readiness Preparation Proposal) ou Plan de Préparation à la REDD+ de la République du Congo. Il a fallu attendre un peu plus de deux (02) ans, c'est-à-dire 29 mois (Juin 2010 à Octobre 2012), pour faire aboutir toutes les requêtes qui ont permis de mobiliser les 4 milliards de Francs CFA, soit 8 millions de dollars US (fonds de sécurité) pour le financement des activités visant à mettre en place les principaux outils stratégiques et techniques pour la mise en œuvre du R-PP en République du Congo.

La phase de préparation du processus REDD+ en République du Congo, vise la mise en place des principaux produits ci-après :

- **Produit 1** : R-PP ou Plan de Préparation à la REDD+ ;
- **Produit 2** : Organes de gestion du processus REDD+ (Comité National REDD, Comités Départementaux REDD, Coordination Nationale REDD, Plates-formes des parties prenantes) ;
- **Produit 3** : Plan de communication du processus REDD+ ;
- **Produit 4** : Stratégie nationale REDD+ ;
- **Produit 5** : Cadre juridique adapté à la REDD+ ;
- **Produit 6** : Sauvegardes environnementales et sociales pour la consolidation des acquis de la REDD+ (PCIV-REDD+) ;
- **Produit 7** : Niveau de Référence des émissions et des absorptions des gaz à effets de serre dans le secteur de la forêt ;
- **Produit 8** : Scénario de Référence National des émissions et des absorptions des gaz à effets de serre dans le secteur de la forêt ;
- **Produit 9** : Système national MRV (Mesurage, Rapportage et Vérification), pour le suivi des changements du couvert forestier, des émissions et absorptions des gaz à effet de serre, des bénéfiques et co-bénéfiques de la REDD+, etc.
- **Produit 10** : Experts nationaux en matière de REDD+ ;
- **Produit 11** : Projets pilotes REDD+ ;
- **Produit 12** : Financements adéquats, suffisants et durables pour la mise en œuvre efficiente de la REDD+.

Quelques avancées ont été enregistrées au cours du premier semestre 2013. Elles portent sur la première moitié de l'année 1 de la mise en œuvre du projet. Il s'agit notamment de : (i) la mise en place d'une Coordination Nationale mieux structurée et équipée, (ii) la mise en place des panels techniques pour mieux organiser les études et les ateliers, (iii) le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des organes de gestion du processus REDD+ dans le pays.

Les principaux résultats déjà obtenus se fondent sur : (i) la participation des parties prenantes qui viennent de finaliser et valider de façon consensuelle le document sur la stratégie de communication et le plan de communication du processus REDD+, (ii) le renforcement des capacités en matière de SIG et Télédétection et la mise en place de la Cellule Nationale et des Cellules Technique MRV.

La République du Congo s'active à mobiliser les dix (10) millions de dollars destinés à la mise en œuvre des projets pilotes. Ce qui permettra de rendre plus effective l'implication des parties prenantes dans les activités éducatives de terrain, à travers les projets pilotes REDD+, destinés à lutter contre la pauvreté sur la base des solutions alternatives à la déforestation et à la dégradation des forêts.

Les prochaines étapes portent sur :

- La mise en place : (i) du décret devant formaliser le Comité National REDD et les 12 Comités Départementaux REDD, (ii) de la stratégie nationale REDD+, (iii) d'un cadre juridique adapté à la REDD+, (iv) des sauvegardes environnementales et sociales pour la consolidation des acquis de la REDD+, (v) du niveau de Référence et du scénario de Référence National des émissions et des absorptions des gaz à effets de serre, (vi) d'un système national MRV (Mesurage, Rapportage et Vérification), pour le suivi des changements du couvert forestier, des émissions et absorptions des gaz à effet de serre, des bénéfices et co-bénéfices de la REDD+, etc.
- Le renforcement des capacités nationales en matière de REDD+ ;
- Le développement des projet-pilotes REDD+ ;
- La mobilisation des financements adéquats, suffisants et durables.

3. PRINCIPAUX RÉSULTATS ET RÉALISATIONS PENDANT LA PÉRIODE

3.1 AVANCÉES EN TERMES D'IMPACTS (si des données sont disponibles)

Insérez ici toute information qualitative ou quantitative disponible pour les critères/indicateurs suivants.

Quantité de réduction(en tonnes) d'émissions de CO2 issues du déboisement et de la dégradation forestière dans le pays pendant la période couverte par le rapport, en comparaison avec le REL/REL mesuré, le cas échéant (*Indicateur I.1.B. du Cadre de S&E du FCPF*) :

Niveau de référence national des émissions forestières (REL)/Niveau de référence (RL) défini :

Aucune donnée n'est encore disponible à ce jour. Le niveau de référence national et le scénario de référence national seront établis au 1^{er} semestre 2014, après validation des études de base sur la déforestation et le potentiel REDD+.

Réduction en tonnes pendant la période couverte par le rapport en comparaison avec le REL/RL :

Aucune donnée n'est encore disponible à ce jour. Les réductions des émissions ne seront réellement comptabilisées qu'après la mise en place de l'ensemble des outils stratégiques et techniques du processus REDD+ en République du Congo, c'est-à-dire à partir de 2015.

Montant des investissements autres que du FCPF reçus pendant le processus de R-PP (*Indicateur I.2.B.i. du Cadre de S&E du FCPF*) :

<u>Source</u> : ONU-REDD	<u>Montant fourni</u> : 4 millions de dollars US
<u>Source</u> : Gouvernement (Etat)	<u>Montant fourni</u> : 0,6 million de dollars US
<u>Source</u> : COMIFAC (Projet régional REDD+ et Projet régional MNV)	<u>Montant fourni</u> : 0,650 million de dollars US

Montant des investissements autres que du FCPF reçus pour la mise en œuvre des programmes de RE (par ex. PIF, bailleurs bilatéraux, secteur privé), le cas échéant (*Indicateur I.2.B.i. du Cadre de S&E du FCPF*) :

<u>Source</u> : //	<u>Montant fourni</u> : //
<u>Source</u> : //	<u>Montant fourni</u> : //
<u>Source</u> : //	<u>Montant fourni</u> : //

Niveau de participation et d'engagement des multiples parties prenantes dans le processus de prise de décision relative aux réductions d'émissions et à la gestion des ressources forestières (*Indicateur I.3.A du Cadre de S&E du FCPF*) :

Veillez décrire le processus d'engagement et de concertation mis en œuvre :

Dans le cadre du processus REDD+ en République du Congo, des Points Focaux REDD+ ont été désignés dans les entités publiques (Ministères) ; la société civile s'est organisée autour de CACO-REDD (une plate forme de concertation regroupant les multi-acteurs des organisations de la société civile y compris les organisations des populations locales et autochtones ; Le secteur privé s'est organisé autour d'une plate forme commune dénommée « UNICONGO ».

Sur la base des acquis de la phase d'élaboration du R-PP, qui s'est inspirée du processus de consultation relatif à la préparation du Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) et du processus AVP/FLEGT, les parties prenantes ont toujours été largement intégrées dans les initiatives et activités de la REDD+, à travers les entretiens individuels ou groupés, les ateliers ou autres campagnes de sensibilisation organisés à cet effet. Elles seront toujours consultées et informés régulièrement lors des étapes futures, relatives à la finalisation des outils stratégiques et techniques du processus REDD+ (stratégie nationale, cadre de mise en œuvre, scénario de référence et système MRV, etc.

Veillez décrire le niveau de participation et d'engagement des catégories de parties prenantes suivantes :

- Agences gouvernementales : *Participent au financement, à la mise en œuvre du R-PP et au suivi-évaluation ;*
- Populations autochtones : *Participent à la mise en œuvre du R-PP et au suivi-évaluation ;*
- Autres communautés tributaires des forêts, le cas échéant : *Participent à la mise en œuvre du R-PP et au suivi-évaluation ;*
- Femmes : *Participent à la mise en œuvre du R-PP (séminaires ateliers à Brazzaville et dans les départements) et au suivi-évaluation ;*
- Jeunes : *Participent à la mise en œuvre du R-PP et au suivi-évaluation ;*
- Organisations de la société civile : *Participent à la mise en œuvre du R-PP et au suivi-évaluation ;*
- Organismes privés : *Participent au financement, à la mise en œuvre du R-PP et au suivi-évaluation ;*
- Bailleurs : *Participent au financement et au suivi-évaluation ;*
- Autres, notamment la Société savante: *Participent à la mise en œuvre du R-PP et au suivi-évaluation.*

Nombre et type de réformes politiques initiées, achevées ou en cours conformes aux normes de la REDD+, le cas échéant (*Indicateur I.3.B. du Cadre de S&E du FCPF*) :

Nombre de réformes politiques pendant la période couverte par le rapport :

- En cours :
 - *1 projet de décret : le décret portant création, organisation et fonctionnement des organes de gestion du processus REDD+ ;*
 - *1 avant-projet de loi : la loi sur la forêt ;*
 - *1 projet de loi : la loi sur la protection de l'environnement ;*
 - *2 projets de formulation des politiques : la proposition de la politique forestière et la proposition de la politique du développement durable ;*
 - *2 propositions de la stratégie nationale : la stratégie nationale du développement durable et la stratégie nationale REDD+*
- Achevées :
 - *//*

Veillez décrire ces réformes politiques :

- Projet de décret portant création , attributions, organisation et fonctionnement des organisé de gestion du Processus REDD+ : Ce texte crée trois organes à savoir le Comité National REDD, les Comités départementaux REDD et la Coordination Nationale REDD . Il définit les attributions de chacun de ces organes ainsi leur collaboration. Le Comité national REDD est l'organe d'orientation du Processus REDD, son relai est assuré par les comités départementaux au niveau local. Ces deux organes comportent en leur sein trois plates-formes : la puissance publique (Présidence de la République, Parlement, conseil économique et social et les départements ministériels), la société civile et les populations autochtones et le secteur privé (Sociétés forestières, pétrolières et minières) .La Coordination Nationale REDD est l'organe technique, animé par des experts nationaux qui en assurent la gestion quotidienne.
- L'avant-projet de loi portant code forestier vise entre autre à améliorer le cadre général relatif à la gestion rationnelle des forêts notamment avec la prise en compte de l'accord de partenariat volontaire (APV FLEGT) établissant la traçabilité du bois avec pour valeur ajoutée la lutte contre l'exploitation forestière illégale. Ce texte intègre un nouveau titre portant sur le changement climatique , la gestion de la biodiversité et des avantages découlant du paiement pour services environnementaux. Le mécanisme REDD+ est consacré en tant qu'outil de développement durable. Le texte institue le principe du consentement préalable, libre et éclairé pour harmoniser le droit avec les meilleures pratiques en la matière. La participation des ONG et associations dans la gestion durable des forêts est encouragée. Une place de choix est accordée aux activités de boisement et reboisement et d'afforestation. La nécessité de l'évaluation environnementale est affirmée clairement.
Le texte crée un nouveau titre d'exploitation (convention de valorisation des bois de plantations . On peut noter des dispositions protectrices des ressources biologiques et génétiques et le partage des bénéfices issus de leur exploitation.
- Le projet de loi sur gestion de l'environnement : ce texte vise l'amélioration de la loi n°003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement. Le projet a inséré toutes les évolutions juridiques intervenues depuis Rio 1992 .Les adaptations apportées visent à promouvoir une gestion rationnelle de l'environnement , gage sûr d'un développement durable. Elle renforce le cadre institutionnel en vue d'assurer un meilleur contrôle des installations classées et suivi de la qualité de l'environnement. Le texte garantit une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets qui ont un impact nocif sur la santé humaine. Le texte a consacré un titre sur la lutte contre le changement climatique. Il se dégage clairement qu'un plan climat doit être défini et des stratégies d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre élaborées. Ainsi, le mécanisme REDD+ est pris en compte. Une autorité nationale est instituée pour étudier et valider les projets éligibles aux fonds internationaux sur les changements climatiques.
- Formulation de la politique forestière : Le projet se trouve au stade du diagnostic du secteur forestier. Il devra permettre une formulation bien précise de la vision du pays en matière de gestion durable des ressources forestières et fauniques.
- Formulation de la politique du développement durable : L'approche devant permettre au pays de disposer d'une politique de développement durable a été validée lors du forum national sur le développement durable en Avril 2013. Il reste l'étape de son élaboration.
- La formulation de la stratégie nationale du développement durable et de la stratégie nationale REDD+ est en cours. L'approche participative qui est mise en œuvre pour leur formulation va permettre d'aboutir aux résultats attendus, conformément aux objectifs fixés.

3.2 AVANCÉES EN TERMES DE PROGRÈS ET DE RÉSULTATS

3.2.1. Avancement de la préparation à la REDD+

- Progrès

Pour résumer l'évaluation des résultats ci-dessous, décrivez brièvement les progrès réalisés pendant la période couverte par le rapport en matière de développement du dossier préparatoire du pays (Indicateur 1.A. du Cadre de S&E du FCPF) :

Avancées pendant la période couverte par le rapport en matière de développement du dossier préparatoire :

Au cours de la période allant de Janvier à Juin 2013, des progrès substantiels ont été réalisés. Il s'agit notamment de :

- L'aboutissement des négociations pour la mise en œuvre du don de 4 millions de dollars US avec le programme ONU-REDD ;
- Le lancement officiel du programme ONU-REDD en lien avec le R-PP approuvé par le Comité des Participants du FCPF en Juin 2010 ;
- La synergie du Programme de travail et budget du FCPF et celui de l'ONU-REDD, pour la mise en œuvre du R-PP de la République du Congo ;
- La traduction du R-PP en langues locales Kituba et Lingala ;
- L'élaboration de la stratégie de communication et du plan de communication du Processus REDD+ en République du Congo ;
- L'organisation des ateliers avec les parties prenantes. Il s'agit notamment des ateliers avec le secteur privé, les ONG, les populations locales et autochtones, ainsi que la société savante, pour les sensibiliser et susciter leurs contributions dans l'élaboration et la finalisation de la stratégie nationale REDD+, le cadre juridique, le plan de communication, le niveau de référence national, des modèles appropriés pour le scénario de référence, le MRV, etc. ;
- Le renforcement des capacités des étudiants finalistes et des jeunes diplômés sans emplois ;
- Le recrutement des experts des Cellules de la Coordination Nationale REDD (Cellule Juridique, Cellule Action/Projet, Cellule Information, Education et Communication, Cellule Evaluation, etc.) ;
- La mise en place des équipes des experts juniors au sein de la Coordination Nationale REDD ;

- Résultats

Veuillez indiquer quels volets et sous-volets de la R-PP de votre pays ont reçu un financement du FCPF à travers la subvention pour la préparation à la REDD+ (>3,4 millions USD)		
Volets	Sous-volets	Financement du FCPF (Oui/Non)
1. Organisation de la préparation et consultation	1a. Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+	Oui
	1b. Consultation, participation et sensibilisation	Oui
2. Préparation de la stratégie de REDD+	2a. Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières	Oui
	2b. Options stratégiques de la REDD+	Oui
	2c. Cadre de mise en œuvre	Oui
	2d. Impacts sociaux et environnementaux	Oui
3. Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence		Oui
4. Systèmes de suivi	4a. Système national de suivi forestier	Non

des forêts et mesures de sauvegarde	4b. Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes	Non
-------------------------------------	--	-----

Niveau de mise en œuvre de la R-PP ³ dans son ensemble :
<p><u>Veillez décrire l'étape actuelle de mise en œuvre de la R-PP :</u></p> <p><i>Au stade actuel de la mise en œuvre du R-PP, la République du Congo a déjà réalisé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>La mise en place de la Coordination Nationale REDD ;</i> - <i>La stratégie (communication) et le plan de communication du processus REDD+ ;</i> - <i>Les termes de références de toutes les études retenues dans le R-PP</i> - <i>Ateliers de sensibilisation à la REDD+ auprès de toutes les parties prenantes (pouvoirs publics, société civile, universitaires, etc.)</i> <p><i>La Coordination Nationale REDD, en collaboration avec les autres parties prenantes au processus REDD, s'active maintenant à réaliser l'ensemble des études retenues dans le R-PP et mettre en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>La stratégie nationale REDD+,</i> - <i>Le cadre juridique adapté à la REDD+,</i> - <i>Les sauvegardes sociales et environnementales ;</i> - <i>Les projets pilotes REDD+ ;</i> - <i>Le protocole technique pour la construction du niveau de référence et du scénario de référence ;</i> - <i>Le protocole technique pour la mise en place du Système National MRV et le suivi des autres bénéfices.</i>

Niveau de réalisation des étapes prévues par la subvention du Fonds de préparation financé par le FCPF (>3,4 millions USD) (1.3.b. du Cadre de S&E du FCPF) :		
<p><u>Étapes prévues :</u></p> <p><i>Etape1 : Organisation de la préparation et consultation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Dispositifs nationaux de gestion de la REDD</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Consultation, participation et sensibilisation</i> 	<p><u>Niveau de réalisation⁴ :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>La Coordination Nationale REDD est déjà mise en place. La Société Civile et les Points Focaux REDD des Ministères sont fonctionnels. Il reste la mise en place du Comité National REDD et des 12 Comités Départementaux REDD.</i> • <i>Le document sur la Stratégie de communication et le Plan de Communication est déjà validé par l'ensemble des parties prenantes. Il</i> 	<p><u>Suivi⁵ :</u></p> <p><i>Veillez faire votre sélection dans le barème de notation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires</i> • <i>Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires</i>

³Veillez noter que vous pouvez évaluer l'avancée de la mise en œuvre des volets et des sous-volets de la R-PP dans le tableau qui se trouve dans les pages suivantes.

⁴Les pays doivent fournir des données sur le niveau global de réalisation des étapes prévues dans l'accord de subvention pour la préparation et, le cas échéant, dans l'accord de subvention supplémentaire d'un montant à hauteur de 5 millions USD. Par exemple, dans le cadre de l'accord de subvention pour la préparation (>3,4 millions USD), les pays doivent fournir des informations sur (i) l'appui à la coordination du processus de préparation à la REDD+ et des concertations multipartites ; (ii) la contribution à la conception de la stratégie nationale de REDD+ et (iii) à la préparation d'un scénario national de référence pour la REDD+.

⁵Le niveau de réalisation des étapes prévues selon les termes de l'accord de subvention pour la préparation sera résumé à l'aide de la notation du résultat général, exprimée sur une échelle de quatre couleurs, suivie d'une justification. Si l'évaluation n'est pas applicable, l'option « non applicable » peut être sélectionnée.

L'échelle de couleurs est basée sur le système inclus dans le cadre d'évaluation du dossier préparatoire.

<p><i>Etape 2 : Préparation de la stratégie de REDD+</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Evaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières</i> <i>Options stratégiques de la REDD</i> 	<p><i>permettra donc aux organes nationaux impliqués dans la REDD+ de poursuivre les consultations et les actions de sensibilisation amorcées lors de l'élaboration du R-PP, pour une participation inclusive.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Les TDRs de toutes les études sont validés. Les contrats sont en cours de négociation avec les bureaux d'études chargés d'élaborer : (i) l'étude sur l'analyse, la spatialisation et la pondération des causes de la déforestation et la dégradation forestière et sur l'analyse approfondie des options stratégiques de la REDD+, (ii) l'étude sur le développement et la conduite des travaux techniques liés à l'évaluation environnementale, sociale, stratégique</i> <i>Les évaluations pour la sélection des bureaux d'étude chargé d'élaborer : (i) l'étude de faisabilité d'un programme de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation dans les départements de la sangha et de la Likouala, (ii) l'étude sur le développement et la mise en place des éléments du cadre de mise en œuvre de la REDD+ en République du Congo, (iii)</i> <i>Les consultations pour l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ sont bien avancées. L'étape fondamentale a été l'organisation et la tenue du forum national sur le développement durable qui a regroupé 1 millier de délégués venant de toutes les composantes nationales. Les résultats de l'étude sur</i> 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires</i> <i>Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires</i>
---	--	--

<ul style="list-style-type: none"> • <i>Cadre de mise en œuvre</i> • <i>Impacts sociaux et environnementaux</i> <p><i>Etape 3 : Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence</i></p> <p><i>Etape 4 : Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Système national de suivi forestier</i> • <i>Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes</i> 	<p><i>l'analyse, la spatialisation et la pondération des causes de la déforestation et la dégradation forestière et sur l'analyse approfondie des options stratégiques de la REDD+, vont permettre d'affiner la mouture de la stratégie nationale REDD+ en cours d'élaboration.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les consultations pour l'élaboration du cadre de mise en œuvre sont bien avancées avec la prise en compte de la REDD+ dans la révision des lois sur la forêt et l'environnement. Les résultats de l'étude sur le développement et la mise en place des éléments du cadre de mise en œuvre de la REDD+ en République du Congo, vont contribuer à la définition d'un cadre juridique adéquat</i> • <i>Les consultations pour la mise en place des sauvegardes sociales et environnementales sont en cours. Les résultats de l'étude sur le développement et la conduite des travaux techniques liés à l'évaluation environnementale, sociale, stratégique vont contribuer à la mise en place des principes, critères et indicateurs adaptés au processus REDD+ en République du Congo.</i> • <i>Les consultations pour la mise en place des panels d'experts sont en cours.</i> • <i>Le processus pour la mise en place du MRV a démarré avec le recrutement des experts et la mise en synergie de l'ensemble des programmes nationaux et sous-régionaux en la matière. L'équipe nationale et le plan d'action MRV ont été mis en place à la suite de</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires</i> • <i>Améliorations nécessaires</i> • <i>Améliorations nécessaires</i> • <i>Améliorations nécessaires</i>
--	---	---

	<i>l'atelier de lancement du processus national MRV.</i>	
--	--	--

Degré de réalisation des étapes prévues par volet et sous-volet de la R-PP (1.3.c. du Cadre de S&E du FCPF).
 Les pays doivent évaluer l'avancement de la mise en œuvre du volet de la R-PP une fois par an, dans un rapport soumis avant le 30 août de chaque année

	Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi ⁶ (Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation)
		Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	

⁶Le niveau de réalisation des étapes prévues pour chaque volet de la R-PP doit faire l'objet d'une autoévaluation et d'un rapport, ainsi que d'un résumé à travers une note d'avancement générale, exprimée de manière qualitative sur une échelle de quatre couleurs puis justifiée brièvement. Si l'évaluation n'est pas applicable, l'option « non applicable » peut être sélectionnée. Cette échelle de couleurs est basée sur le système inclus dans le cadre d'évaluation du dossier préparatoire. Les critères d'évaluation du dossier préparatoire sont inclus pour aider les pays à identifier, à planifier et à suivre les avancées en matière de préparation à la REDD+ en fonction des aspects principaux et des résultats souhaités tels que prévus dans le cadre d'évaluation du dossier préparatoire.

	Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi ⁶ (Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation)
		Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
Volet 1 de la R-PP – Organisation de la préparation et consultation	<p>Sous-volet 1a – Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+ <i>Objectif : mettre en place des dispositifs nationaux pour gérer et coordonner les activités de préparation à la REDD +tout en intégrant la REDD +dans des stratégies de plus vaste portée</i></p> <p><i>Critères d'évaluation : (i) responsabilisation et transparence; (ii) mandat et budget opérationnels ; (iii) mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle ; (iv) capacité de supervision technique ; (v) capacité de gestion des fonds ; (vi) mécanisme de remontée d'informations et de recours</i></p>	<p>-Elaboration et validation du Plan de travail annuel pour la mise en place des dispositifs nationaux de gestion de la REDD+ - Recrutement des consultants (experts REDD et Bureaux d'étude) pour la mise en œuvre du RPP</p>	<p>-Un Plan de travail annuel a été élaboré et validé - Un décret sur les organes de gestion de la REDD+ a été élaboré et est soumis à l'approbation du Conseil des Ministres ; - La Coordination Nationale REDD a été mise en place ; - La Plate-forme de la société civile (CACO-REDD) est mise en place; -Les autres organes de gestion de la REDD sont en cours de mise en place (le Comité National REDD et les 12 Comités Départementaux REDD).</p>	<p>Mettre en œuvre le Plan de travail annuel pour la mise en place des dispositifs nationaux de gestion de la REDD+ en République du Congo.</p>	<p>- Recrutement des experts de la Coordination Nationale REDD ; - Mise en place de la Plate-forme de la société civile (CACO-REDD); - Organisation des sessions pour l'élaboration du Plan de travail annuel, du décret sur les organes de gestion de la REDD+ ; Transmission du décret REDD+ pour l'approbation du Conseil des Ministres ; - Préparation du processus d'organisation des autres organes de gestion de la REDD sont en cours de mise en place (le Comité National REDD et les 12 Comités Départementaux REDD).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires

Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi ⁶ (Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation)
	Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
<p>Sous-volet 1b – Consultation, participation et sensibilisation</p> <p><i>Objectif: Vaste consultation et participation des principales parties prenantes aux futurs programmes de REDD+ afin d'assurer la participation des différents groupes sociaux, la transparence et la responsabilisation en matière de prise de décision</i></p> <p><i>Critères d'évaluation : (i) participation et engagement des principales parties prenantes ; (ii) processus de consultation ; (iii) diffusion de l'information et accès à l'information ; (iv) utilisation et divulgation des résultats des consultations</i></p>	<p>-Elaboration et validation du Plan de communication ;</p> <p>-Production et validation des outils de communication ;</p> <p>-Production des émissions radio et TV et animations culturelles (sketch, théâtre) ;</p> <p>-Appui à la mise en place et au fonctionnement du fonds documentaire de la CN-REDD ;</p> <p>-Organisation des campagnes de sensibilisation sur le processus REDD+ (sélection d'ONG, campagnes de sensibilisation</p>	<p>Un Plan de communication a été élaboré et validé ;</p> <p>-Des outils de communication ont été produits partiellement ;</p> <p>-Un appui a été apporté à la mise en place et au fonctionnement du fonds documentaire ;</p> <p>-Des ateliers de sensibilisation sur le processus REDD+ ont été organisés</p>	<p>Rendre disponible le Plan de communication</p>	<p>-Contribution au processus de recrutement du Consultant en communication</p> <p>-Consultation des parties prenantes à Ouessou, Pointe-Noire et Kinkala</p> <p>-Préparation et organisation de l'atelier de validation du Plan de communication</p> <p>-Validation et diffusion du Plan de communication</p> <p>- Atelier de sensibilisation des parties prenantes de Ouessou sur le processus REDD+ et le R-PA</p> <p>-Formation des acteurs de la société sur le concept Plate-Forme et la gestion des conflits</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires

	Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi ⁶ (Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation)
		Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
Volet 2 de la R-PP – Préparation de la stratégie de REDD+	<p>Sous-volet 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières</p> <p><i>Objectif: identification des principaux facteurs de déforestation et/ou de dégradation forestière ainsi que des activités liées à la conservation, à la gestion durable des forêts et au renforcement des stocks de carbone forestier</i></p> <p><i>Critères d'évaluation : (i) évaluation et analyse ; (ii) hiérarchisation des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts ; (iii) liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités de REDD+ ; (iv) plans d'action pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance et (v) conséquences pour les lois et politiques forestières</i></p>	<p>*-Etude d'analyse, de spatialisation et de pondération des causes de la déforestation et de la dégradation forestière</p> <p>-*Acquisition de documentation pour l'analyse</p> <p>*Analyse de la situation en matière de gouvernance pour la REDD+ (étude sur l'économie politique de la REDD+; analyse participative de la gouvernance REDD+)</p> <p>Mise en place d'un système d'encadrement & suivi des projets pilotes et d'expérimentations REDD+ ;</p>	<p><i>*Les TDRs de toutes les études sont validés.</i></p> <p><i>(i) l'étude sur l'analyse, la spatialisation et la pondération des causes de la déforestation et la dégradation forestière et sur l'analyse approfondie des options stratégiques de la REDD+ a déjà démarré.</i></p> <p><i>Les contrats sont en cours de négociation avec les bureaux d'études chargés d'élaborer :</i></p> <p><i>(i) l'étude sur le développement et la conduite des travaux techniques liés à l'évaluation environnementale, sociale, stratégique</i></p> <p><i>(ii) Les évaluations pour la sélection des bureaux d'étude chargé d'élaborer l'étude de faisabilité d'un programme de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation dans les départements de la Sangha et de la Likouala.</i></p> <p><i>(iii) Les Fiches de projet pilotes en cours de validation.</i></p>	<p>La construction d'un consensus sur les causes de la déforestation et de la dégradation forestière et conception d'un système d'encadrement et de suivi des projets</p>	<p>Elaboration et validation des TDRs de</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'étude sur l'analyse, la spatialisation et la pondération des causes de la déforestation et la dégradation forestière et sur l'analyse approfondie des options stratégiques de la REDD+ - Elaboration et validation des TDRs des études : - sur le développement et la conduite des travaux techniques liés à l'évaluation environnementale, sociale, stratégique ; - sur l'étude de faisabilité d'un programme de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation dans les départements de la Sangha et de la Likouala ; - sur le recrutement d'un consultant pour le développement d'une note de concept et d'un manuel de directives et procédures pour les petites subventions ; - sur le recrutement d'un expert international pour l'appui et conseil technique au développement des projets pilotes REDD+. 	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires

Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi ⁶ (Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation)
	Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
<p>Sous-volet 2b : Options stratégiques de la REDD+</p> <p><i>Objectif</i>: Développer un ensemble de politiques et de programmes de réponses aux facteurs de la déforestation et/ou de la dégradation forestière</p> <p><i>Critères d'évaluation</i>: (i) sélection et hiérarchisation des options stratégiques de la REDD+ ; (ii) évaluation de la faisabilité ; (iii) incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur</p>	<p>-Mise en place du Panel des experts pour l'élaboration des axes stratégiques de la REDD+ ;</p> <p>- Proposition des axes stratégiques pour la consolidation de la stratégie nationale REDD+ ;</p> <p>- Réunions et consultations thématiques et sectorielles pour la consolidation de la mouture préliminaire de la stratégie nationale REDD+ ;</p> <p>- Mise en cohérence de la stratégie nationale avec les orientations politiques du pays</p> <p>Consolidation de la stratégie nationale REDD+ (mouture préliminaire)</p> <p>- Organisation des ateliers de validation de la stratégie nationale</p> <p>- Production de la mouture finale de la stratégie nationale REDD+</p>	<p>-Un Panel des experts a été mis en place</p> <p>- Les axes stratégiques de la REDD+ ont été élaborés;</p> <p>- Des réunions et consultations thématiques et sectorielles pour la consolidation de la mouture préliminaire de la stratégie nationale REDD+ ont démarrées.</p>	<p>Mettre en place la mouture préliminaire de la stratégie nationale REDD+ de la République du Congo.</p>	<p>- La mise en place du Panel des experts pour l'élaboration des axes stratégiques de la REDD+ ;</p> <p>- la formulation des axes stratégiques pour la consolidation de la stratégie nationale REDD+ ;</p> <p>- l'organisation des réunions et consultations thématiques et sectorielles pour la consolidation de la mouture préliminaire de la stratégie nationale REDD+ ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires
Cadre de S&E du FCPF		28 mai 2013	16		

Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi ⁶ (Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation)
	Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
<p>Sous-volet 2c : Cadre de mise en œuvre</p> <p><i>Objectif</i>: Définir des dispositifs institutionnels, économiques, légaux et de gouvernance crédibles et transparents pour mettre en œuvre les options stratégiques de la REDD+</p> <p><i>Critères d'évaluation</i> : (i) adoption et application de lois et de réglementations ; (ii) directives de mise en œuvre ; (iii) mécanisme de partage des avantages ; (iv) registre national de REDD+ et système de suivi des activités REDD+</p>	<p>Développement du cadre légal et institutionnel de la mise en œuvre</p> <p>Conduite d'études juridiques spécifiques</p> <p>Mise en place du registre national</p> <p>Mise en place du plan de partage des avantages</p> <p>Mise en place du système de suivi des activités REDD+</p>	<p>Compilation et analyse des textes juridiques existants ;</p> <p>Contribution à l'amélioration du cadre juridique existant ;</p> <p>Lancement des études juridiques spécifiques</p> <p>La négociation du contrat pour le recrutement de la mission d'assistance technique pour le développement du cadre de mise en œuvre du mécanisme REDD+ est en cours.</p>	<p>Avoir les prémices du :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cadre légal et institutionnel sur la REDD+ ; - plan de partage des avantages ; - système de suivi des activités ; <p>Finalisation du recrutement de la mission d'assistance technique pour le développement du cadre de mise en œuvre ;</p>	<p>Proposition des éléments du cadre légal et institutionnel ;</p> <p>Etude sur l'identification de la notion de propriété privée des biens dans les textes juridiques existants ;</p> <p>Contribution à la révision du code forestier pour la prise en compte du mécanisme REDD+ ;</p> <p>Contribution à la révision de la loi sur la protection de l'environnement pour la prise en compte du mécanisme REDD+ ;</p> <p>Analyse du statut juridique du carbone forestier ;</p> <p>Lancement du processus de recrutement de la mission d'assistance technique pour le développement du cadre de mise en œuvre ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires

Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi ⁶ (Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation)
	Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
<p>Sous-volet 2d :Impacts sociaux et environnementaux</p> <p><i>Objectif: Garantir le respect de l'Approche commune et préparer un Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) spécifique au pays</i></p> <p><i>Critères d'évaluation: (i) analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales ; (ii) conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts ; (iii) Cadre de gestion environnementale et sociale</i></p>	<p>-Analyse des sauvegardes nationales et internationales;</p> <p>-Proposition des mesures d'atténuation/de mitigation en fonction des impacts;</p> <p>-Recrutement d'un cabinet d'étude pour conduire les travaux techniques sur l'évaluation environnementale sociale et stratégie</p>	<p>-Projet des sauvegardes nationales en cours d'élaboration;</p> <p>-La procédure de recrutement d'un cabinet d'étude devant conduire les travaux techniques sur l'évaluation environnementale, sociale et stratégique est en cours.</p>	<p>-Mettre en place une première mouture des sauvegardes nationales et le cadre de gestion environnementale et sociale ;</p>	<p>- Recherche et exploitation documentaires ;</p> <p>Voyage d'échange à Kinshasa (RDC);</p> <p>- Participation à l'atelier sur le SESA à Kinshasa;</p> <p>- Contacts avec les ministères connexes (Mines, Transport, Agriculture, Affaires foncières, Travaux publics, Environnement) ;</p> <p>- Consultation avec les populations autochtones.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires

	Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi ⁶ (Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation)
		Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
	<p>Volet 3 de la R-PP - Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence</p> <p><i>Objectif: Développement d'une approche générale d'établissement d'un REL/RL</i></p> <p><i>Critères d'évaluation: (i) démonstration de la méthode ; (ii) utilisation des données historiques et adaptation à la situation nationale ; (iii) faisabilité technique de l'approche méthodologique et conformité aux directives de la CCNUCC et aux lignes directrices du GIEC</i></p>	<p>- Elaboration du protocole technique pour la mise en place du niveau de référence</p> <p>- Mise en place d'une expertise de haut niveau ou des pôles d'excellence pour la consolidation de la base de données du niveau de référence nationale et la mise en cohérence du scénario de référence nationale de la REDD+</p> <p>- Elaboration des premiers scénarii de référence REDD+ pour la République du Congo</p> <p>- Organisation des ateliers de validation du niveau et du scénario de référence de la République du Congo</p> <p>- Evaluation externe de la qualité (QA/QC) du niveau de référence et du scénario de référence national</p>	<p>- Elaboration du protocole technique pour la mise en place du niveau de référence</p> <p>- Mise en place d'une expertise de haut niveau ou des pôles d'excellence pour la consolidation de la base de données du niveau de référence nationale et la mise en cohérence du scénario de référence nationale de la REDD+</p>	<p>Elaborer le protocole technique pour la mise en place du niveau de référence</p>	<p>- L'organisation des réunions techniques ;</p> <p>- Sensibilisation des enseignants chercheurs et étudiants des Universités sur les enjeux de la REDD+ et la nécessité de leur implication au processus</p> <p>- L'adhésion des enseignants chercheurs et étudiants des Universités au processus REDD+</p> <p>- La mise en place des cellules modélisation constituées des experts de haut niveau (pôles d'excellence pour la consolidation de la base de données du niveau de référence nationale et la mise en cohérence du scénario de référence nationale de la REDD+)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorations nécessaires

	Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi ⁶ (Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation)
		Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
Volet 4 de la R-PP : Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde	<p>Sous-volet 4a : Système national de suivi forestier</p> <p><i>Objectif: Concevoir et mettre au point un système opérationnel de suivi forestier et décrire l'approche d'amélioration de ce système sur le temps</i></p> <p><i>Critères d'évaluation : (i) explication de la méthode de suivi ; (ii) démonstration des premières phases d'application ; (iii) dispositifs et capacités institutionnels – Forêts</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Elaboration et validation du Plan d'action pour la mise en place du système MRV - Lancement des études de base sur les causes de Déforestation et Dégradation. - Mise en place des Cellules MRV ; - Renforcement des capacités de l'équipe MRV - Validation de la définition nationale de la forêt - Production des cartes de référence - Acquisition matériel techniques (GPS, etc) - Finalisation de l'inventaire forestier national - Compilation des données d'inventaire d'aménagement - Identification des paramètres d'estimation de la biomasse et les facteurs d'émissions - Évaluation des stocks de biomasse et les stocks de carbone ; - Ateliers (consultation et validation) 	<ul style="list-style-type: none"> -Un Plan d'action MRV a été élaboré et validé ; - La Cellule MRV du CNIAF a été mise en place - L'outil technique est acquis -Des études de base sur la Déforestation et la Dégradation forestière sont lancées - L'atelier de validation de la définition de la forêt est en cours de préparation. - Des ateliers de sensibilisation sur le MRV 	<p>Mettre en place des bases de gestion du système national MRV en Rép. du Congo.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le démarrage des travaux des inventaires forestiers nationaux - Le renforcement des capacités des équipes MRV en SIG et Télédétection - Elaboration du Plan d'action MRV ; - Mise en place de la Cellule MRV du CNIAF ; - Acquisition des outils techniques - Lancement des études de base sur la Déforestation et la Dégradation - Préparation de l'atelier de validation de la définition de la forêt - Organisation des ateliers sur le MRV 	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires

Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi ⁶ (Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation)
	Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
<p>Sous-volet 4b : Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes</p> <p><i>Objectif: Préciser les aspects non liés au carbone prioritaires pour le suivi national</i></p> <p><i>Critères d'évaluation: (i) identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents; (ii) suivi, notification et échange d'informations; (iii) dispositifs et capacités institutionnelles – Sauvegardes</i></p>	<p>-Organisation des ateliers de sensibilisation sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes de la REDD+</p> <p>-Réalisation des études sur les études sur le SESA</p> <p>-Mise en place des sauvegardes sociales et environnementales du processus de la REDD+ au Congo</p>	<p>- Finalisation du processus de recrutement du bureau d'études pour développer et conduire les travaux techniques liés au SESA</p> <p>-Mise en place d'un protocole technique pour la finalisation des sauvegardes sociales et environnementales du processus de la REDD+ au Congo</p>	<p>-Mettre en place une première mouture des sauvegardes nationales et le cadre de gestion environnementale et sociale ;</p>	<p>- Recherche et exploitation documentaires ;</p> <p>Voyage d'échange à Kinshasa (RDC);</p> <p>- Participation à l'atelier sur le SESA à Kinshasa;</p> <p>- Contacts avec les ministères connexes (Mines, Transport, Agriculture, Affaires foncières, Travaux publics, Environnement) ;</p> <p>- Consultation avec les populations autochtones.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires

Taux de décaissement de la subvention du Fonds de préparation financé par le FCPF (>3,4 millions USD), en pourcentage (1.3.d. du Cadre de S&E du FCPF) :		
	Taux	Suivi
Subvention du Fonds de préparation–taux de décaissement par rapport aux prévisions Le taux de décaissement suivant « client connection » est de 19,73% en octobre 2013 Sachant que depuis deux mois, il n’y a eu aucune DRF émise.		Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation : <ul style="list-style-type: none"> • Entre 10 et 25% d’écart

Taux de décaissement du budget total de la R-PP en pourcentage(1.3.d. du Cadre de S&E du FCPF) :		
	Taux	Suivi
Taux de décaissement du budget de la R-PP par rapport aux prévisions. Le taux de décaissement suivant « client connection » est de 19,73% en octobre 2013 Sachant que depuis deux mois il n’y a eu aucune DRF émise.		Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation : <ul style="list-style-type: none"> • Entre 10 et 25% d’écart

3.2.2. Éléments clés des systèmes de paiement basés sur la performance des réductions d’émissions générées par les activités REDD+

- Progrès

Pour résumer l’évaluation des résultats ci-dessous, répondez brièvement aux questions suivantes	
La comptabilité du carbone, les éléments de programme et la fixation des prix fonctionnent-ils comme prévu dans votre projet pilote, le cas échéant ? (Indicateur 2.A. du Cadre de S&E du FCPF)	<ul style="list-style-type: none"> • Non applicable (au stade actuel de la préparation)
Le schéma de partage des avantages est-il mis en œuvre selon les prévisions dans le cadre de votre projet pilote, le cas échéant ? (Indicateur 2.B. du Cadre de S&E du FCPF)	<ul style="list-style-type: none"> • Non applicable (au stade actuel de la préparation)

Pourcentage et/ou montant des avantages monétaires partagés avec les bénéficiaires dans le cadre d'un projet pilote approuvé, le cas échéant (Indicateur 2.C. du Cadre de S&E du FCPF)	<ul style="list-style-type: none"> • Non applicable (au stade actuel de la préparation)
--	--

- Résultats

Votre pays a-t-il soumis des idées préliminaires ou un Programme de RE au Fonds Carbone et /ou à d'autres ? (2.3.a. du Cadre de S&E du FCPF) :	
Oui	<p><u>Veillez décrire brièvement le contenu de ces idées préliminaires ou du Programme de RE :</u></p> <p>Le Congo a présenté en Mars 2013, lors du CP 6 du Fonds Carbone ses idées préliminaires pour le Programme ER-PA. Il s'agit d'un partenariat public-privé pour le développement d'un programme de réduction des émissions dans les deux départements les plus densément couverts en forêt (environ 70 % de la couverture forestière nationale). Ce programme impliquera tous les acteurs économiques et les communautés locales et autochtones qui œuvrent dans les domaines de l'exploitation forestière, de l'agro-industrie, l'agriculture, l'élevage, l'énergie, etc.</p>

Votre pays a-t-il signé un Contrat d'achat de réductions d'émissions (ERPA) ? (2.4.b du Cadre de S&E du FCPF) :	
Non	<u>Veillez décrire brièvement le contenu de cet ERPA :</u>

Montant et date des décaissements du Programme de RE par rapport aux prévisions, le cas échéant (2.5. du Cadre de S&E du FCPF) :	
<u>Date :</u>	<u>Montant fourni :</u>
<u>Date :</u>	<u>Montant fourni :</u>
<u>Date :</u>	<u>Montant fourni :</u>

3.2.3. Engagement des parties prenantes pour maintenir ou renforcer les moyens de subsistance des communautés locales et préserver la biodiversité dans le cadre de l'approche à la REDD +





- Progrès





Pour résumer l'évaluation des résultats, veuillez décrire les indicateurs relatifs à la conservation de la biodiversité et au développement des moyens de subsistance des communautés forestières inclus dans le Programme de RE, le cas échéant (Indicateur 3.A. du Cadre de S&E du FCPF) :	
<u>Montant :</u>	<u>Veillez décrire comment ces financements ciblent la conservation de la biodiversité et le développement des moyens de subsistance des communautés forestières :</u>

Veillez fournir des exemples pertinents d'avantages sociaux et environnementaux inhérents à la REDD+, le cas échéant (Indicateur 3.B. du Cadre de S&E du FCPF) :	
<u>Exemples d'avantages sociaux et environnementaux inhérents à la REDD+ :</u>	

- Résultats

Nombre d'exemples d'actions auxquelles les populations autochtones, les organisations de la société civile et les communautés locales participent activement, le cas échéant (3.1.a. du Cadre de S&E du FCPF) :	
Nombre :	<u>Veillez décrire ces actions de renforcement des moyens de subsistance et de conservation de la biodiversité ainsi que de réhabilitation auxquelles les populations autochtones, les organisations de la société civile et les communautés locales participent activement :</u>

Nombre de représentants des peuples autochtones et des OSC du pays REDD (hommes/femmes) ayant bénéficié avec succès des programmes de formation du FCPF (3.1.b. du Cadre de S&E du FCPF) :			
<u>Indiquez la formation proposée :</u>	<u>Durée(en nombre de jours)</u>	Nombre de participants Nombre d'hommes / nombre de femmes	<input checked="" type="radio"/> targets in terms of number of men and women to be trained by country to be defined <input type="radio"/>  <input type="radio"/>  <input type="radio"/>  <input type="radio"/>  Non Applicable <ul style="list-style-type: none"> Nombre ciblé d'hommes et de femmes à former dans chaque pays à définir Non applicable

Fréquence des réunions des plateformes d'engagement des parties prenantes (3.2.a. du Cadre de S&E du FCPF) :	
<u>Fréquence :</u>	<input checked="" type="radio"/> targets in terms of frequency to be defined <input type="radio"/>  <input type="radio"/>  <input type="radio"/>  <input type="radio"/>  Non Applicable

	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence ciblée à définir • Non applicable
--	--

Le dossier préparatoire de votre pays (dans le cadre des stratégies nationales de REDD+ et des systèmes de suivi) et/ou votre Programme de RE incluent-ils des activités ciblant le maintien ou le renforcement des moyens de subsistance des communautés locales ? (3.2.b. du Cadre de S&E du FCPF) :

<u>Oui/Non :</u>	<u>Veillez décrire ces activités ciblant le maintien ou le renforcement des moyens de subsistance des communautés locales :</u>
------------------	---

Le dossier préparatoire de votre pays (dans le cadre des stratégies nationales de REDD+ et des systèmes de suivi) et/ou votre Programme de RE incluent-ils des activités ciblant la conservation de la biodiversité ? (3.2.c. du Cadre de S&E du FCPF) :

<u>Oui/Non :</u>	<u>Veillez décrire ces activités ciblant la conservation de la biodiversité :</u>
------------------	---

Le dossier préparatoire de votre pays et/ou le Programme de RE incluent-ils une ESES, des mécanismes opérationnels de recours et un CGES qui concentre les résultats de l'ESES (3.2.d. du Cadre de S&E du FCPF):

<u>Oui/Non :</u>	<p><i>Si oui, veuillez faire votre sélection dans le barème de notation :</i></p> <p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Degree of advancement or implementation targets to be defined</p> <p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/></p> <p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/></p> <p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/></p> <p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Non Applicable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Degré d'avancement ou de mise en œuvre des objectifs à définir • Non applicable <p><u>Veillez décrire les mesures mises en œuvre :</u></p>
------------------	--

3.2.4. Partage des connaissances

Votre pays a-t-il mis au point et publié des produits de partage des connaissances en matière de REDD+ avec l'appui du FCPF ?	
Oui/Non :	<u>Veillez fournir la liste des publications sur les connaissances en matière de REDD+ pendant la période concernée par ce rapport, le cas échéant :</u> //

Combien de personnes ces publications ont-elles atteintes, le cas échéant ?	
<u>Nombre global par produit :</u> //	
<u>Nombre d'hommes :</u> //	
<u>Nombre de femmes :</u> //	

Des experts de votre pays ont-ils participé à une activité éducative Sud-Sud ? Si oui, combien ? (hommes et femmes)		
Oui/Non :	<u>Indiquez les activités éducatives Sud-Sud :</u>	<u>Nombre d'hommes :</u> 02
Oui	- Formation sur le SIG, la Télédétection et l'application du logiciel Teramazone et autres au Brésil	<u>Nombre de femmes :</u> 04

4. PROBLÈMES, DÉFIS ET RISQUES

Cette section doit présenter tout problème, difficulté ou contrainte rencontré par le pays pour parvenir aux résultats attendus en matière de REDD+ (résultats, progrès et impacts possibles), les causes principales et l'incidence sur le plan de travail. Les actions prises pour surmonter ou gérer ces contraintes/difficultés/problèmes doivent être décrites. Chaque problème/contrainte doit faire l'objet d'un paragraphe distinct, indiquant les changements proposés du plan de travail au cours du semestre/de l'année à suivre, le cas échéant.

Le pays doit effectuer un suivi de toute modification des hypothèses à la base de l'intervention du FCPF au niveau national ainsi que de tout risque majeur. Cette section doit expliquer sous une forme narrative tout changement du niveau de risque pour toutes les hypothèses de départ ou décrire de nouveaux risques qui auront une incidence sur le plan de travail et l'intervention du FCPF pour l'année à suivre et au-delà, ainsi que toutes les mesures nécessaires en réponse à ces changements.

5. PRINCIPALES LEÇONS APPRISSES

Cette section décrit les leçons apprises depuis le début du processus de préparation. S'agissant d'un rapport semestriel, cette section doit être relativement approfondie et faire référence à la documentation pertinente et/ou aux événements relatifs aux aspects pertinents à la préparation au financement carbone dans le cadre de la REDD+.

La mise en œuvre du processus d'élaboration des outils stratégiques et techniques tels que définis par le R-PP est une véritable école du donner et du recevoir entre les multi acteurs des parties prenantes.

